

RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

COMMUNE DES BROUZILS



REGLES DE VIE

(A lire avec votre (vos) enfant (s) et à conserver pour y faire référence en cas de problème)

Chaque jour ou occasionnellement, tu déjeunes au Restaurant Scolaire.

Toute une équipe veille à ce que le moment de ton repas soit agréable avec des menus bien équilibrés et variés.

Pour que ton repas se déroule dans de bonnes conditions, nous te demandons quelques efforts : tu dois respecter le personnel, les autres enfants, le lieu, le matériel et les aliments.

❖ **Le restaurant scolaire est un lieu de vie collective :**

Pour respecter la vie du groupe, il est indispensable que **ton comportement** soit en accord avec la vie en collectivité.

❖ Pour faciliter la vie en groupe, tu as des **droits** mais aussi des **devoirs**.

❖ En cas d'infraction à ces devoirs, des mesures de **sanctions** seront prises par le personnel de service.

❖ Une faute de plus grande gravité (gestes dangereux, insultes...) pourra nécessiter de rencontrer tes parents.

❖ Ta fréquentation au restaurant scolaire t'engage à **respecter les règles de vie** et les appliquer.

❖ De son côté, le personnel d'encadrement mettra tout en œuvre pour que ton repas soit un moment agréable.

AU RESTAURANT SCOLAIRE

J'ai le droit	...	mais j'ai le devoir
de ne pas être d'accord avec un autre		de ne pas dire d'injures, de respecter les autres enfants et le personnel
de profiter d'un lieu agréable		de respecter les locaux, le mobilier, la vaisselle
de ne pas aimer certains plats		de goûter ce qui m'est proposé de respecter et ne pas jeter la nourriture
d'aller au restaurant scolaire		de respecter les règles de sécurité sur le trajet et d'entrer et sortir calmement
de discuter quand je le veux		de parler à voix mesurée sans crier
de me déplacer		d'en demander l'autorisation de ne pas courir, pousser, bousculer
de me servir		de partager et respecter la nourriture

(Ces règles de vie pourront être travaillées en classe dans le cadre de l'éducation civique)